

**Maitre de l'ouvrage :** Dans les opérations de construction, le maître d'ouvrage est la personne qui dispose du terrain, qui décide de réaliser les travaux et qui fixe le programme de réalisation. Il est également chargé de réunir le financement, de choisir et de payer les professionnels responsables de la réalisation, et de signer les marchés de travaux. Le maître d'ouvrage confie l'établissement du projet de construction et le contrôle de l'exécution au maître d'oeuvre (le plus souvent un bureau d'étude comprenant des architectes et / ou des géomètres experts et / ou des ingénieurs-conseils). Ce dernier s'assure que le programme de construction est bien réalisable et conçoit le projet en respectant les règles de l'art, la réglementation et le coût fixé par le maître d'ouvrage. Il introduit les demandes d'autorisation administrative, prépare le dossier de consultation des entreprises, participe à la mise au point du marché, surveille le chantier et assiste le maître d'ouvrage pour la réception des travaux.

*Le rôle de maitre de l'ouvrage :*

- Trouver les moyens financiers nécessaire à la réalisation du projet et les gérer (le maître de l'ouvrage est toujours le payeur)
- Procurer le terrain ou l'espace nécessaire à la construction envisage, par achat ou concession.
- Elaborer un programme détaillé et précis de l'opération.
- Prendre livraison de l'ouvrage en le réceptionnant.
- Exploiter l'ouvrage ou dans certain cas le remettre à l'organisme qui est chargé à l'exploitation.

**Maitre de l'œuvre :** C'est la personne physique ou moral (bureau d'étude, groupe d'architecte et d'ingénieurs) qui sera désigné par le maître de l'ouvrage pour la conception et le contrôle d'exécution de l'ensemble des ouvrages à réaliser.

*Le rôle de maitre de l'œuvre:*

- S'assurer que le programme de l'opération est réalisable sur le terrain
- S'assurer du budget (disponibilité)
- Concevoir, représenter, d'écrire et évaluer l'ouvrage.
- Rechercher et proposer les moyens de produire l'ouvrage (consultation des entreprises, proposition du choix d'entreprise.
- Préparer des travaux conformément au document du marché
- Contrôle la conformité de l'ouvrage avec le projet (marché)
- Diriger les travaux conformément au document de marché.
- Contrôler la conformité de l'ouvrage avec le projet
- Contrôler la qualité et la quantité des matériaux ainsi que leur mise en œuvre
- Contrôler le coût des travaux
- Assister le maître de l'ouvrage lors des réceptions de projet.

**Organisme de contrôle :** Les contrôleurs techniques a pour mission de contribuée à la précomptions des défirent aléas technique sur cette livre rencontrées dans la

réalisation des ouvrages, il intervient de la conception jusqu'à l'achèvement des travaux.

**Entreprise de réalisation** : La responsabilité de l'entreprise est liée directement à l'exécution des travaux.

*Le rôle de maître de l'entreprise de réalisation :*

- Exécuter les travaux conformément aux travaux.
- Fournir une main d'œuvre qualifiée et correctement encadrée
- Matériel spécialisé nécessaire à la réalisation de l'ouvrage.
- Fournir les matériaux.
- Fournir un savoir-faire spécifique une qualification.